

COMPTE - RENDU
Conseil Municipal de la Commune de
Challes les Eaux (Savoie)
Du 16 septembre 2010
A 20 h 00
(Salle Marcel Fournier)

L'an deux mille dix et le seize du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-Les-Eaux, convoqué le premier septembre deux mille dix, par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la salle Marcel Fournier, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.

Vingt-sept conseillers sont en exercice

A l'ouverture de la séance, à vingt heures

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Véronique ALESSANDRINI, Michel ARNAUD, Bernard BILLARD, Roland CASUBOLO, Pierre COLIN, Danièle D'AGOSTIN, Julien DONZEL, Patrick ESTEVE, Jeannette EXCOFFON, Béatrice FAURE, Jacques FERRARIS, Bruno FOREST, Joëlle FORESTIER, Ginette GRUNENWALD, Jean-Yves JACQUIER, Jean Paul LACROIX, Marie-Christine LOPEZ, Françoise MOIRET, Claude MULLER, Jean-Pierre PASSIN, Sonia STEBLER.

Pouvoirs :

Marilyn SANCHEZ BIZIEN donne pouvoir à Daniel GROSJEAN
Karima LEGRAND donne pouvoir à Jean-Pierre PASSIN
Chantal SICLARI donne pouvoir à Danièle D'AGOSTIN
Gisèle TRIBOULET donne pouvoir à Joëlle FORESTIER

Absents :

Véronique BOUTEMY

Secrétaire de séance :

Jean-Paul LACROIX

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil municipal du 29 juillet 2010.

1) Maison d'enfants à caractère thermal et sanitaire

Le Maire rappelle que par délibération du 20 mai 2010, le Conseil municipal a décidé de donner son accord pour finaliser les réflexions engagées sur le programme d'une maison d'enfants avec cure thermale et soins contre l'obésité sur les terrains des Sétéérées. Le montage pouvait être un bail à construction ou toutes autres formes juridiques à définir.

Des contacts et réunions de travail ont été organisés avec la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) pour élaborer un dossier technique, juridique et financier de l'opération.

Le Cabinet d'architectes PALLOIX – ROSSET a réalisé une étude de définition budgétaire sur le programme, le principe d'implantation, l'approche budgétaire.

Le montant d'opération est estimé à 4 200 000 € HT y compris honoraires, études frais financiers, hors foncier.

La maison d'enfants est soumise à l'obligation d'ouverture avant 2012, pour des raisons d'autorisation administrative des Autorités de tutelle en matière des maisons à caractère sanitaire et thermale. Après étude et réflexion, la solution du bail à construction est la procédure la mieux adaptée pour respecter les délais.

Un bail à construction consiste à faire réaliser par un opérateur public ou privé un bâtiment. Cet opérateur en est propriétaire jusqu'à la fin du bail. A la fin du bail, la Commune devient propriétaire du terrain et des constructions.

Montage juridique et financier :

L'exploitant de la maison d'enfants règle un loyer qui rentre dans le montage financier de l'opération. Cependant ce loyer est limité aux capacités financières de l'exploitant. La commune prend alors à bail à construction le bâtiment édifié par la SAS et les met à disposition de l'exploitant de la maison d'enfants.

La Commune apporte en capital, le terrain et les subventions du Conseil général de la Savoie et du Conseil régional Rhône Alpes qui sont affectées à l'opération. De plus, une réflexion est engagée pour un financement complémentaire de la commune, afin de boucler l'équilibre financier de l'opération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à conclure le bail à construction, tout permis de construire et à accomplir les formalités juridique, financière et administrative nécessaires à la réalisation de l'opération.

2) Convention financière pour la garantie des prêts et aide à la construction neuve de logements locatifs aidés pour l'opération « Chemin St Vincent »

HALPADES a la charge de construire les logements sociaux sur le secteur St Vincent en complément de l'opération de résidences service pour séniors.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention financière pour la garantie des prêts et aide à la construction neuve de logements locatifs aidés pour l'opération « Chemin St Vincent ».

3) Personnel territorial :

Il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour la nomenclature, en fonction de la réorganisation des services :

- Création d'un poste d'ingénieur territorial et du régime indemnitaire lié à ce poste.
- Augmentation du temps de travail d'un poste d'ATSEM de 19,5 à 28,5 hebdomadaires.
- Création d'un poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 15/35^{ème}
- Création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à 5/35^{ème}
- Création d'un régime indemnitaire pour l'équipe d'encadrement de la crèche assurant l'intérim du poste de direction.

Avis favorable unanime du Conseil municipal

4) Dossier de demande de subventions

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des dossiers de demande de subventions pour 2011

Auprès du Conseil général de la Savoie et Chambéry métropole

En ce qui concerne les travaux publics d'aménagement du centre ville

Auprès du Conseil général de la Savoie

En ce qui concerne un local de stockage à la salle polyvalente

Et les travaux d'aménagement paysager devant le Casino.

5) Compte rendu de la commission environnement

Jacques FERRARIS, informe le Conseil municipal de la démarche qualitative et environnementale pour la mise en place de mobilier urbain compatible avec les futurs aménagements du centre ville.



Challes les Eaux,
Le 21 septembre 2010,

Le Maire,
Daniel GROSJEAN,